

La lettre de notre administrateur au Conseil de surveillance de RTE



2008 marquera sans nul doute un nouveau tournant pour RTE.

Tournant industriel peut-être. Tournant institutionnel, sans doute. Mais pour RTE, il est nécessaire de passer ces virages avec tous les passagers que sont ses agents.

Il convient donc de s'assurer qu'ils soient bien tous assis à leur place et bien attachés au véhicule, au sens propre comme au figuré. Ainsi les forces centrifuges de ces virages auront moins tendance à laisser du Personnel au bord du chemin. **Car les enquêtes constatent une démotivation à la hausse, assurément engendrée par le grand écart entre le discours de l'élite et la réalité quotidienne** du plus grand nombre. Ce qui est vrai ailleurs, l'est donc aussi chez nous...

Mais si les quatre priorités du Président du Directoire marquent une vision volontariste que je partage et qui apportera peut être une réponse à ce qui nous préoccupe au premier paragraphe, ce n'est pas forcément le cas de notre actionnaire qui est de plus en plus accaparé par ses résultats financiers...

Au risque de se répéter, pour le groupe EDF, RTE est une filiale comme une autre : elle doit rapporter, qu'elle soit indépendante ou pas ! Le débat autour du budget de 2008 en est une belle illustration : Faut que ça gratte, au mépris de la prudence élémentaire qui avait prévalu à l'époque pour l'étude du budget 2007 que j'avais, par ailleurs, adopté.

En encourageant une fuite en avant dictée par les banques, le groupe EDF va immanquablement faire une sortie de route. Que la finalité d'EDF ait changé avec le pilotage du CAC 40, tout le monde ne peut que le constater. Mais que des dirigeants d'EDF, qui se doivent de rester aussi des serveurs du Service public, baissent pavillon devant la Finance... Cela est particulièrement préoccupant. Faut-il rappeler une donnée de base : **Pour que l'économie tourne correctement, la Finance doit rester au service de l'entreprise et non l'inverse !**

Alors si même les entreprises publiques se laissent faire, **il est fort probable que la maxime préférée du chef de l'Etat en matière du mérite au travail soit remi-**

sée pour laisser la place aux gains des rentiers, pas toujours adeptes du travailler plus... du moins en ce qui les concerne.

Pour RTE, les vertus de l'indépendance associées à un pilotage à long terme ne peut donc qu'être que rassurant. Car ces deux fondamentaux sont indissociables pour le bon accomplissement des missions de Service public qu'attendent ses usagers. Ainsi l'indépendance de RTE vis à vis de son actionnaire trouve ici tout son sens.

Et c'est bien ce sens là que je défends en m'impliquant totalement dans le débat institutionnel. L'ouverture des marchés de l'énergie est sans doute l'erreur politique du siècle dernier dont il est vital de limiter les effets...

Car **les défis énergétiques que nous aurons à relever dans les prochaines décennies ont besoin d'un secteur industriel solide et innovant, et d'outils d'intervention publique.** Cette voie, la CFDT l'a préconisée depuis fort longtemps en se positionnant publiquement et fermement contre les dérives de la Commission européenne. Je peux constater que désormais de nombreux acteurs, et pas des moindres, partagent ce point de vue et le reprennent même à leur compte.

Ne faisant pas parti des excités du copyright en la matière, le principal c'est que les idées triomphent et peu importe... qui les porte ! Y compris par ceux-là même qui ont poussé à la libéralisation (Uniden)...

Enfin, ce qui est vrai pour l'avenir institutionnel l'est autant pour l'avenir industriel. **Le virage du développement durable doit être rapidement concrétisé** que ce soit par le Grenelle de l'environnement comme par la prise de conscience de RTE. Cela fait presque deux décennies que la **CFDT porte cette espérance pour un autre pilotage de l'économie qui donne du sens...** encore et toujours !

Ce n'est donc pas arrivés au pied de la montagne que nous allons refuser de la grimper ! Son pic reste accessible car il ne se résume pas à « l'altitude 7500 » qu'avait souhaité M. Gadonneix...

Bonne année à tous !

Patrick LARRADET

Montée au capital de Powernext

Lors d'un précédent Conseil de surveillance, nous avons autorisé le Directoire de RTE à participer à une prise de contrôle du capital de Powernext par la holding Hgrt.

Pour des raisons évidentes de confidentialité (réussite de cette opération), vous n'avez pas été informé ici de cette opération à laquelle je souscris pleinement.

En effet, à l'occasion de la fusion des deux bourses paneuropéenne et américaine (Euronext—Nyse) en avril dernier, j'avais émis quelques interrogations sur les conséquences de cette fusion avec un actionnaire de référence de Powernext.

Avec la prise de contrôle de Hgrt sur Powernext, je suis désormais un peu plus rassuré sur la finalité de la bourse de l'électricité ...

Actualités

Les Echos
Interview premium
réalisée par MC Corbier
7 décembre 2007

Patrick Larradet* : "Le préalable posé par la Commission est réducteur"

*administrateur CFDT de RTE

"Satisfait" que l'idée d'une "troisième voie" ait vu le jour lors du dernier Conseil Énergie, Patrick Larradet suggère que la France propose de renforcer l'indépendance des gestionnaires de réseaux. Par exemple en nommant des administrateurs indépendants au conseil de surveillance de RTE. Ou encore en transposant, au niveau européen, "des pratiques que la France a déjà mises en oeuvre".

Êtes-vous satisfait que les 27 aient finalement donné leur accord pour que les pays réfractaires aux projets de la Commission présentent une "troisième voie" (1) ?

Patrick Larradet : On ne peut qu'être satisfaits du concept, puisqu'on réclamait cette troisième voie depuis janvier 2007. Reste à voir ce que contiendra cette option.

Quelles mesures la France peut-elle proposer, sachant que la Commission veut que cette troisième option

comporte des mesures "structurelles" (2) et qu'elle ne se limite pas au renforcement de la régulation ?

P.L. : La question posée est celle de l'indépendance des gestionnaires de réseaux. La Commission y répond en proposant la séparation patrimoniale - ce qui reviendrait à utiliser un marteau-pilon pour écraser une fourmi ! C'est en cela que les propositions de la Commission ne respectent pas le fameux principe de proportionnalité (3). Non seulement la séparation patrimoniale ne répondrait pas au problème posé, mais en plus elle ne serait pas suffisante. Elle ne ferait qu'affaiblir les fournisseurs et les transporteurs. Ce qu'il faut, c'est renforcer l'indépendance sans toucher au patrimoine des groupes verticalement intégrés.

Alors, justement, comment faire ? D'un côté, la France et l'Allemagne ne veulent pas de la séparation patrimoniale, de l'autre la Commission dit qu'il faudra des mesures "structurelles". Y a-t-il vraiment un espace pour une troisième voie ?

P.L. : La solution réside dans le renforcement de l'indépendance des gestionnaires de réseaux. La Commission devrait regarder les faits, et ne pas se limiter pas à des impressions et à l'idée qu'une filiale ne peut pas être indépendante de son actionnaire. Regardez RTE : force est de constater que l'indépendance est là et que les faits parlent pour nous !

Si la France s'en tient au renforcement de l'indépendance des gestionnaires de réseaux sans proposer de mesures "structurelles", la Commission ne risque-t-elle pas de l'accuser de statu quo ?

P.L. : Le risque existe. Mais la France doit apporter la réponse à la question posée - celle de l'indépendance des réseaux. Pourquoi faudrait-il la renforcer en touchant forcément aux structures des entreprises ? Le préalable posé par le commissaire Piebalgs est assez réducteur. Ce qu'on peut faire, c'est proposer d'améliorer la gouvernance.

(1) Les 27 ministres de l'Énergie ont, le 3 décembre, invité les opposants aux projets de la Commission à présenter rapidement une "troisième voie". Dans son train de mesures sur l'énergie publié le 19 septembre, la Commission avait fait deux propositions aux États membres : que les compagnies intégrées vendent leurs réseaux de transport (séparation patrimoniale) ou, à défaut, qu'elles les louent ("Independent System Operator" ou ISO). La France a promis de faire des propositions début 2008.

(2) "Je suis disposé à discuter avec les États qui continuent à avoir des doutes, a affirmé le commissaire européen Andris Piebalgs, le 3 décembre. Mais (leurs alternatives) nécessiteront des changements sur le plan de la structure (des entreprises) similaires à ceux proposés par la Commission européenne." Voir ci-dessous notre dossier sur le Conseil Énergie

(3) Selon ce principe-clé du droit communautaire, l'intensité de l'action doit être en rapport avec la finalité poursuivie. "Il existe des modèles aussi efficaces et surtout plus proportionnés que la séparation patrimoniale pour atteindre notre objectif de constitution du marché européen de l'énergie", a déclaré le ministre français de l'Écologie Jean-Louis Borloo, lors du Conseil Énergie

Agir au cœur du Service public de l'électricité	C'est-à-dire ? P.L. : On pourrait par exemple légiférer au niveau européen sur des pratiques que la France a déjà mises en oeuvre - comme la régulation des investissements. Le projet de directive de la Commission parle du rôle des investissements et du manque de liberté d'accès au réseau. Or, en France, on a mis en oeuvre des choses qui marchent et qui sont écrites dans les textes. On pourrait les reproduire au plan européen. L'amélioration de la gouvernance pourrait aussi se traduire par la mise en place d'administrateurs indépendants, de manière à prouver que l'actionnaire - unique ou pas, verticalement intégré ou pas - n'agit pas pour ses propres intérêts.
<i>L'administrateur parrainée par la CFDT au Conseil de surveillance de RTE</i>	
Patrick LARRADET RTE - SESO 79, chemin des courses BP 13731 31 037 Toulouse cedex 1	Autrement dit, introduire des administrateurs indépendants au conseil de surveillance de RTE... P.L. : Tout à fait. Le conseil de surveillance de RTE comprend aujourd'hui 12 membres - six représentent EDF, deux représentent l'État et quatre sont les représentants du personnel. Certains pourraient se dire qu'EDF y étant majoritaire, il peut influencer le directoire. Dans les faits, c'est faux. Mais si la Commission ne nous fait pas confiance, il suffit d'ajouter la présence d'administrateurs indépendants. Ces administrateurs pourraient être des représentants des usagers des réseaux ou - cela ferait plaisir à l'Allemagne - des collectivités territoriales. Les ouvrages de transport étant installés dans le domaine public, il est légitime que des représentants des collectivités soient représentés au sein des organes de gouvernance.
Internet : www.acspe.com	
email : patricklarradet@acspe.com patrick.larradet@rte-france.com	

Ces derniers le seraient-ils sans contrepartie ?

P.L. : Oui, sans contrepartie ou alors, s'il y a une contrepartie, il ne faudrait pas qu'elle soit obligatoire. La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FCNNR) ne serait probablement pas prête à devenir actionnaire de RTE. Pour être clair, la présence de représentants de collectivités territoriales au sein des organes de gouvernance n'obligerait pas à ouvrir le capital de RTE.

Que se passerait-il si la séparation patrimoniale ou la formule ISO étaient finalement adoptées ?

P.L. : Pour la séparation patrimoniale, le danger tient à la propriété et à EDF. Aujourd'hui, en France, c'est la propriété du réseau qui fixe le caractère public d'EDF (4). C'est un frein constitutionnel à sa privatisation. En cas de séparation patrimoniale, ce frein juridique tomberait. Quant à l'ISO, cette formule (selon laquelle EDF percevrait une redevance pour la location de son réseau, ndlr) représente un vrai danger pour la sécurité du réseau. L'ISO conduirait à une limitation des investissements. Prenons l'exemple d'une voiture : vous prêtez davantage attention à la vôtre qu'à une voiture de location. Ce serait la même chose avec le réseau...

Dans le clan des opposants aux propositions de la Commission, on trouve d'abord la France et l'Allemagne. Peuvent-ils se ranger derrière une seule et même option alors que leurs organisations électrique et gazière sont bien différentes ?

P.L. : Il faudra distinguer le gaz de l'électricité. La directive gaz peut et doit tomber, parce que la plupart des acteurs gaziers européens ne sont pas producteurs. Que resterait-il de Gaz de France si on séparait les équipes de commercialisation du GRTgaz, GRTgaz entraînant avec lui une grande partie du personnel et la quasi-totalité des actifs ? Je suis d'ailleurs intimement persuadé que la Commission lâchera sur le gaz. Le fait qu'elle ait choisi de proposer deux directives distinctes pour traiter d'électricité et de gaz n'est pas le fruit du hasard. Quant à l'électricité, je veux bien admettre que dans certains États l'indépendance des gestionnaires de réseaux n'est pas claire et qu'il faut la renforcer.

D'autres éléments vous gênent-ils dans les projets de la Commission ?

P.L. : Oui, à commencer par la mainmise de la Commission partout. C'est assez choquant de la retrouver à tous les étages. La Commission veut par exemple valider la désignation des gestionnaires de réseaux ! Par ailleurs, les projets européens donnent aux régulateurs un rôle qui n'est pas le leur. Les gestionnaires de réseaux seraient ainsi contraints de transmettre énormément d'informations - purement techniques - aux régulateurs. Pour que les autorités de régulation soient plus efficaces, il faut qu'elles se concentrent sur leur cœur de métier - la surveillance du marché. Une surveillance qui est, précisément, l'assurance de l'indépendance des gestionnaires de réseaux...

(4) Aux termes de l'alinéa 9 du préambule de la Constitution de 1946, "Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité."
